

LE SERVICE EMPLOI

DU CDG 13

VOUS ACCOMPAGNE

▷ **ACCOMPAGNEMENT
DES CANDIDATS
DANS LEUR
RECHERCHE
D'EMPLOI**

▷ **FONCTION
D'OBSERVATOIRE
DE L'EMPLOI**

▷ **RÉGULATEUR
DE L'EMPLOI PUBLIC
AUPRÈS
DES COLLECTIVITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS TERRITORIAUX**



Le CDG13 vous offre
la possibilité de vous
inscrire à la bourse
de l'emploi.

En déposant votre CV sur le
site emploi-territorial.fr,
vous permettez aux
collectivités en recherche
de compétences d'accéder
à votre demande d'emploi.

Vous pourrez
en permanence
**mettre à jour votre CV
et votre annonce.**

**POUR S'INSCRIRE À LA
BOURSE DE L'EMPLOI**

www.emploi-territorial.fr

**Pour toute demande
supplémentaire :**
recrutement@cdg13.com

BÉNÉFICIER DE CONSEILS PERSONNALISÉS

Vous pouvez **solliciter un rendez-vous** avec le service emploi du CDG13 :

- **Obtenir des informations** sur les divers emplois dans la fonction publique territoriale et les métiers en tension.
- **Mieux connaître** les employeurs territoriaux.
- **Etre accompagné** dans vos démarches de recherche d'emploi par une aide personnalisée à la rédaction de votre CV et de votre lettre de motivation.
- **Bénéficier d'une préparation** à vos entretiens de recrutement.

LES SITES UTILES

LES OFFRES D'EMPLOIS EN LIGNE

Pour les trois versants de la Fonction Publique
www.choisirleservicepublic.gouv.fr

Pour la Fonction Publique territoriale
www.emploi-territorial.fr

La presse spécialisée
www.lagazettedescommunes.com
www.territorial.fr

LE REPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

www.cnfpt.fr
Retrouvez les « fiches métiers » qui détaillent missions,
profils et conditions d'exercice des 250 métiers
de la fonction publique territoriale



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE



**GUIDE À L'ATTENTION
DES CANDIDATS**

À LA

**FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

Création et impression ©CDG13 • Mise à jour décembre 2023



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

CDG 13
Bd de la Grande Thumine - CS 10439
13098 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél. 04 42 54 40 50 - Fax 04 42 54 40 51
www.cdg13.com

QUI SONT LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX ?

La fonction publique territoriale compte près de **40 000 employeurs territoriaux** :

- **les collectivités territoriales** (communes, départements, régions),
- **les établissements publics administratifs locaux** (centres communaux d'action sociale, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux, mixtes, à vocation multiple ou à vocation unique, centres départementaux d'incendie et de secours, centres de gestion ou encore du Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

COMMENT POSTULER ?

Vous pouvez mener une double démarche.



D'une part, ne pas hésiter à manifester votre intérêt en adressant une candidature spontanée à une collectivité pour un poste susceptible de correspondre à votre projet professionnel.

D'autre part et parallèlement, consultez régulièrement les nouvelles offres qui paraissent sur les différents sites (*cf. les sites utiles*) pour identifier les emplois qui correspondent à vos souhaits et pouvoir ainsi répondre à une offre spécifique. Il est important de démontrer votre intérêt et votre dynamisme à travers votre démarche de recherche d'emploi.

NE PAS REFUSER LES CDD

Un ou plusieurs CDD vous permettront d'acquérir une expérience en collectivité et d'obtenir plus facilement un poste pérenne. Ce conseil vaut aussi pour les lauréats de concours (leur inscription sur liste d'aptitude est prolongée d'autant pour les remplacements de fonctionnaires momentanément absents, sur des missions relevant du grade auquel leur concours donne accès).



RÉDIGER UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION EFFICACES

Le CV est un outil de présentation.

Apportez toute l'attention requise pour le rendre attractif ; valorisez vos atouts et personnalisez-le en fonction du poste auquel vous candidatez. Il vous est déconseillé de rédiger un CV standard diffusé tous azimuts. Au contraire, mettez en exergue **vos compétences** et **vos expériences qui sont en lien avec le poste visé**. À défaut, faites valoir vos activités extra-professionnelles, votre engagement associatif, vos éventuels stages et jobs d'été. Donnez un titre attractif à votre CV : **mentionnez votre métier et/ou votre spécialité**, le nombre d'années d'expérience.

La lettre de motivation est un complément indispensable à votre CV.

Elle traduit votre intérêt certain pour le poste proposé ou recherché. Elle exprime votre volonté et votre motivation en mettant en avant tous les atouts que vous possédez pour répondre aux attentes du futur employeur. Comme pour le CV, la lettre type est à proscrire. Privilégiez une lettre courte au style sobre et dynamique.



De préférence, votre CV doit tenir sur une seule page. Optez pour une mise en page aérée, et l'organisation des informations par blocs. (compétences/expériences/atouts/centres d'intérêt...)

PRÉPARER VOTRE ENTRETIEN

L'entretien est un moment clé dans votre parcours de recherche d'un emploi.

Il est l'occasion privilégiée de montrer votre **personnalité**, vos **atouts** pour le poste (compétences, expériences, aptitudes).

Il est indispensable de préparer cet entretien :

- **Rechercher** des informations portant sur la collectivité ou l'établissement qui vous reçoit : sa strate démographique, ses missions, ses projets, son organisation...
- **Identifier** les qualités requises pour intégrer le poste
- **Chercher** les aspects du poste en lien avec votre expérience
- **Préparer** votre présentation (formation, compétences, expériences, intérêt pour le poste...)
- **Se préparer** aux éventuelles questions relatives à votre parcours, vos motivations à intégrer le poste convoité.

LE JOUR "J" ET ENSUITE...

Soyez acteur de votre entretien en montrant votre motivation et ce qui vous démarque par rapport au poste proposé. Si l'occasion vous en est offerte, posez des questions sur le poste et la collectivité.

Dans la semaine qui suit l'entretien, renouvelez votre intérêt et votre motivation pour le poste, par téléphone ou par mail.

Beaucoup de recruteurs vérifient sur Internet les informations postées par les candidats. Assurez-vous que votre profil et votre présentation sur les différents réseaux sociaux ne soient pas incompatibles avec une recherche de poste au sein de la Fonction Publique.